

Règlement du concours de crèches de Noël 2023

Article 1 : Objet

Dans le cadre de son traditionnel marché de Noël, la commune de Plombières-les-Bains par son comité d'organisation met en place une animation destinée aux visiteurs intitulée : « Concours de crèches ».

Le concours consiste :

Réalisation de crèches traditionnelles ou créatives.

Les crèches devront représenter la nativité et comporter au minimum 3 personnages: Joseph, Marie et Jésus.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels, sous réserve de remplir le bulletin d'inscription disponible à la mairie ou téléchargeable sur le site internet. www.plombieres-les-bains.fr

Pour que le bulletin d'inscription soit valide, chaque candidat devra le renseigner complètement, il devra indiquer la catégorie pour laquelle il souhaite concourir et le faire parvenir aux organisateurs avant la date limite du 23 novembre 2023.

Article 3 : Engagement des candidats

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Ce règlement est consultable à la mairie de Plombières-les-Bains et sur son site internet.

Article 4 : Catégories et récompenses

2 catégories sont proposées:

Particuliers.

professionnel, artisan, artiste, artisan d'art.

Article 5 : Présentation des œuvres

Elles seront présentées de façon anonyme en différenciant les différentes catégories.

Les crèches seront exposées à l'abri le long d'un parcours au sein du Marché de Noël au Clos des Deux Augustins.

Article 6 : Jury

Les crèches seront présentées de façon anonyme en différenciant les différentes catégories.

Article 7 : Attribution et remise des prix

La décision du jury sera sans appel. Les récompenses seront attribuées sur la base des décisions du jury.

La fin des votes du public est fixée au : 24 décembre 2023

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en janvier 2024.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants acceptent que leur crèche soit photographiée et que ces photos soient diffusées dans la presse, sur tout support papier ou numérique : site internet, bulletin municipal, journaux, facebook, etc...

L'inscription au concours valide l'accord du candidat pour la publication des photos.

Article 9 : Collecte de données personnelles

La mairie de Plombières est destinataire des données personnelles. Celles-ci ne seront nullement utilisées à d'autres fins que celles inhérentes au déroulement du présent concours et ne seront pas conservées postérieurement à la remise des prix.

Article 10 : Annulation

Le comité d'organisation du marché de Noël de Plombières se réserve le droit d'annuler le présent concours. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

Rappel du calendrier de l'organisation:

25 novembre : clôture des inscriptions et dépôt des crèches.

02 décembre 2023 : début du concours, distributions des bulletins de vote au public.

24 décembre 2023 : arrêt du concours, fin des votes du public.

Semaine 52 : restitution des crèches et démontage.

Palmarès et remise des prix en janvier 2024, les gagnants seront contactés.